

COMMUNIQUÉ

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du 28 mai 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **WAFASALAF**, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500,00 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 72, angle Boulevard, Abdelmoumen et Rue Ram Allah, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48.409, société agréée en qualité de société de financement par le Ministère des Finances en vertu de l'arrêté n°1211-96 du 18 juin 1996, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le :

Judi 28 mai 2020 à dix heures

audit siège social de Wafasalaf à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion du Directoire et observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et approbation du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019; Etats de synthèses et des comptes sociaux ainsi que les états financiers et les comptes consolidés ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'Article 95 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée par les lois 20-05 et 78-12 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et fixation et mise en paiement du dividende ;
- Quits de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes ;
- Ratification par l'AGO sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib de la cooptation de Madame Cécile GUIMARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jacques FENWICK démissionnaire ;
- Ratification par l'AGO sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib de la cooptation de Monsieur Gilbert RANOUX en sa qualité membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Abdellhakim BOUABID démissionnaire ;
- Prise d'acte par l'AGO de la nomination du Conseil de Surveillance parmi ses membres de M. Ismail DOURI en tant que Président du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Boukber JAI démissionnaire ;
- Ratification par l'AGO, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, de la désignation de Monsieur Mouawia ESSEKELI en tant que représentant permanent de la société Attijariwafa Bank au Conseil de Surveillance en remplacement de M. Omar GHOMARI ;
- Ratification par l'AGO, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, de la désignation de Monsieur Laurent CAZELLES en tant que représentant permanent de CA CF au Conseil de Surveillance en remplacement de Mme Laila MAMOU ;
- Ratification par l'AGO, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, de la désignation de Madame Sophie LAZAREVITCH en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance ;
- Ratification du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance ;
- Rapport du Directoire sur l'Impact Covid 19 sur l'Activité de Wafasalaf ;
- Questions Diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est à rappeler que pour assister à cette assemblée :

- les propriétaires d'actions au porteur devront produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé ;
- les Titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux, cinq (5) jours au moins avant l'assemblée.
- les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, peuvent déposer au dossier, au siège social contre accusé de réception dans le délai de 10 jours à compter de la publication de cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.
- A compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote est disponible au siège social et remis à tout actionnaire, justifiant de son identité, qui en fait la demande audit siège
- la description des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'assemblée ainsi que le formulaire de vote par correspondance, sont disponibles au siège social sous indiqué conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12

TEXTES DES PROJETS DE RESOLUTIONS

Le Projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée, tel qu'il est arrêté par le Directoire, se présente comme suit :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, de l'absence d'observations du Conseil de Surveillance sur les rapports du Directoire et sur les comptes annuels de l'exercice, et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve les rapports précités tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les états de synthèses et les comptes sociaux tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports sus-mentionnés, se soldant par un bénéfice net comptable de 337 254 708,83 Dhs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les états financiers, et les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice : 337 254 708,83 Dhs
- Report à nouveau des exercices précédents : 9 170 191,04 Dhs
- Bénéfice distribuable : 346 424 899,87 Dhs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de 265,07 dirhams par action et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Dividendes : 300 000 000,00 Dhs
- Autres réserves : 40 000 000,00 Dhs
- Solde à reporter à nouveau : 6 424 899,87 Dhs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 15 juillet 2020 ;

CINQUIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quibus définitif et sans réserve aux membres de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé ;

SIXIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, prend acte de la démission de Monsieur Jacques FENWICK de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et ratifie la nomination de Mme Cécile GUIMARD en tant que membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jacques FENWICK, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib ;

SEPTIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, constate la démission de Monsieur Abdellhakim BOUABID de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et ratifie la nomination de Monsieur Gilbert RANOUX en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de WAFASALAF en remplacement de Monsieur Abdellhakim BOUABID, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib ;

HUITIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate la démission de Monsieur Boukber JAI de son mandat de membre et Président du Conseil de Surveillance et prend acte que le Conseil de Surveillance a nommé parmi ses membres Monsieur Ismail DOURI Président du Conseil de Surveillance de Wafasalaf en remplacement de Monsieur Boukber JAI ;

NEUVIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de la ratification de la nomination de Monsieur Mouawia ESSEKELI sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib en tant que représentant permanent de la société Attijariwafa Bank au Conseil de Surveillance en remplacement de M. Omar GHOMARI démissionnaire ;

DIXIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, décide de ratifier, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, de la désignation de Monsieur Laurent CAZELLES en tant que représentant permanent de CA CF au Conseil de Surveillance en remplacement de Mme Laila MAMOU démissionnaire ;

ONZIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, décide de ratifier, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, de la désignation de Madame Sophie LAZAREVITCH en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance de Wafasalaf.

DOUZIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2020. Le montant des jetons de présence est de 500.000 Dh à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

TREIZIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur l'Impact du Covid 19 sur l'Activité de Wafasalaf, approuve ledit Rapport tel qu'il lui a été présenté.

QUATORZIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Le Directoire

Wafasalaf
ديما معاك



ENTREPRISE ENGAGÉE RSE infotline 0522 54 51 51 / www.wafasalaf.ma RETROUVEZ NOTRE WEB SERIE SUR : f t w /wafasalaf

Wafasalaf Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500 DH Agrément n°1211-96 du 1er Safar 1417 (18 Juin 1996) tel que modifié et complété Siège Social : 72, angle rue Ram Allah et bd Abdelmoumen, Casablanca – Tél. : 0522 54 51 00 – Fax : 0522 27 35 35 – RC 48.409 – I.F 01084019 – Patente 37990182 – GNS5 1292903 - ICE : 001527456000081